

**03025 - Location**

**Proposition de renouvellement d'un projet de convention de location de locaux à l'ADIRA**

**Rapport n° CP/2018/180**

**Service gestionnaire :**

J4-Immobilier

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de la convention de location de locaux, par le Département du Bas-Rhin, à l'ADIRA.

La convention, conclue en 2008, par laquelle le Département met à disposition de l'Adira les locaux dont il est propriétaire 3, Quai Kléber à STRASBOURG étant arrivée à échéance le 28 février 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la renouveler.

L'Adira occupe l'intégralité du 13<sup>ème</sup> étage ainsi que la moitié du 12<sup>ème</sup> étage, soit une surface totale de 838 m<sup>2</sup>.

Il est proposé que la nouvelle convention, dont le projet est joint en annexe au présent rapport, soit applicable pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018. Le loyer annuel serait fixé à 125 950 € indexé sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT). Il est rappelé qu'en sa qualité de propriétaire, le Département prend à son compte les charges exceptionnelles et gros travaux d'entretien décidés par la copropriété.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *décide d'appliquer un loyer annuel d'un montant de 125 950 € pour les locaux loués à l'ADIRA ;*
- *approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'ADIRA ;*
- *autorise Monsieur Yves SUBLON à signer cette convention.*

Strasbourg, le 18/05/18

Pour le Président  
par suppléance, le Conseiller Départemental

Yves SUBLON